

AIDE AU DEVELOPPEMENT ET CROISSANCE PRO-PAUVRE

I.INTRODUCTION

La pauvreté est un thème d'actualité qui mobilise les institutions internationales de financement du développement et les concepteurs des politiques économiques dans les pays concernés par ce phénomène. Leurs objectifs essentiels sont de trouver des stratégies appropriées permettant d'améliorer les conditions de vie des individus et de réduire l'écart entre les différentes catégories sociales.

Selon les estimations de la Banque Mondiale, plus de la moitié de la population dans les pays en développement vit avec moins de deux dollars par jour, ce qui représente un total de 2.8 milliards de pauvres. Soit un quart de la population de ces pays vit avec moins d'un dollar par jour, mesuré en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) considéré comme un seuil international de pauvreté absolue.

Sous l'égide de la Banque Mondiale, divers pays en développement ont bénéficié des programmes de lutte contre la pauvreté. Ils doivent élaborer des « Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté » (Poverty Reduction Strategy Paper ou PRSP), un cadre opérationnel et structuré d'actions concrètes à entreprendre. Dans tous les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté, la promotion de la croissance apparaît comme un axe fondamental de lutte contre la pauvreté.

De même, un ensemble de pays de la communauté internationale s'est entendu sur un accord baptisé « Objectif de Développement du Millénaire » (Millennium Development Goals) qui vise à éradiquer la pauvreté dans le monde. L'objectif est de diviser par deux la proportion de la population mondiale vivante dans une situation d'extrême pauvreté entre 1990 et 2015.

Il est souvent difficile de donner une définition précise à la notion de la pauvreté car elle a un caractère multiforme. Elle correspond à un état de manque physique caractérisé par

l'insuffisance des moyens de satisfaire les besoins minimaux en matière de nutrition, de logement, de santé et d'éducation comme elle désigne le manque d'accès aux possibilités d'emploi et diverses formes de discrimination.

La Banque Mondiale définit la pauvreté comme étant « l'incapacité à obtenir un niveau de vie minimal ». A cet égard, la pauvreté se manifeste de plusieurs manières telles que la faim, le déshabillage, un logement de mauvaise qualité, la vulnérabilité aux événements extérieurs, les circonstances qui mettent en danger la vie, les insécurités de l'emploi et de l'habitation.

Néanmoins, la pauvreté peut être définie comme étant une privation inacceptable du bien-être de l'individu. Cette privation se décompose de la privation physiologique et la privation sociale. En effet, la privation physiologique va de pair avec un revenu monétaire faible et une consommation modérée. Cela signifie que les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et de logement. Quant à la privation sociale, elle inclut le risque, le manque d'autonomie et la vulnérabilité aux événements extérieurs.

Depuis les années 1960, le débat sur l'efficacité macro-économique de l'aide s'est essentiellement focalisé sur son impact sur la croissance économique. Toutefois, depuis le début des années 1990, l'aide publique s'est progressivement focalisée sur l'objectif de réduction de la pauvreté, évolution concrétisée par l'engagement de 189 pays aux Nations Unies à réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici à 2015. La lutte contre la pauvreté s'inscrit de nos jours comme l'un des principaux objectifs des politiques et stratégies de développement. Les institutions internationales telles que la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International en font un véritable cheval de bataille et orientent en conséquence leurs politiques vers la réduction de la pauvreté. En effet, l'élimination de la pauvreté absolue sous toutes ses formes est un objectif prioritaire incontestable. Pour y parvenir, des combinaisons très spécifiques de stratégies de croissance et de politiques d'aide devront être adoptées à chaque pays.

On entend par Aide Publique au Développement (APD) une action volontaire par un acteur extérieur pour impulser le développement d'un pays tiers (pays en développement). C'est l'ensemble des apports de ressources qui sont fournis aux pays en développement et aux institutions multilatérales par des organismes officiels, y compris les collectivités locales, ou par

leurs agents d'exécution et qui, considérés au niveau de chaque opération, répondent aux critères suivants :

- Etre dispensés dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement.
- Revêtir un caractère de faveur et comporter un élément de libéralité d'au moins 25 pourcent (pour un taux d'actualisation de 10%).

L'aide publique au développement est définie comme le montant net des dons et des prêts accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, à caractère concessionnel c'est à dire à faible taux d'intérêt et long délai de remboursement qui sont fournis aux pays moins développés. Outre les apports financiers, l'aide publique englobe la coopération technique.

- ✓ Dons : cette rubrique couvre les transferts, en espèces ou en nature, qui n'impliquent aucun remboursement. Elle inclut les dons au titre de la coopération technique, les apports assimilables à des dons, c'est-à-dire les prêts, consentis par les pouvoirs publics ou des organismes publics dans la monnaie du pays donneur, mais remboursables dans la monnaie du bénéficiaire, ainsi que le transfert de ressources opéré par le biais de la vente de biens payables dans la monnaie du bénéficiaire, déduction faite du montant de ses avoirs en monnaie locale que le pays donneur a utilisé à des fins autres que le développement du pays bénéficiaire (par exemple pour le financement des dépenses locales afférentes au fonctionnement des ambassades). Sont également exclus les paiements de réparation et d'indemnisation à des particuliers, et les paiements d'assurances et autres paiements similaires à des résidents de pays en développement.
- ✓ Coopération technique est composée de :
 - ❖ les subventions des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger.
 - ❖ les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers, et personnels analogues, de

même que les administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses de projets et de programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

L'Aide Publique au Développement se décompose en aide bilatérale et aide multilatérale.

- ✓ L'aide bilatérale représente l'ensemble des transactions effectuées pour un pays en développement par un pays donateur directement à un pays bénéficiaire ou par l'entremise d'une Organisation Non Gouvernementale Nationale (ONG) ou Internationale qui œuvrent dans le domaine de développement ou accordés par des organismes publics y compris les Etats et les administrations locales dont l'objectif principal est de promouvoir le développement économique des pays en développement. On distingue cinq modalités d'APD : l'aide humanitaire d'urgence (la plus connue du grand public), l'aide alimentaire, l'assistance technique (notamment expertise et formation), l'aide-projet qui recouvre les activités destinées essentiellement à augmenter le capital physique des pays bénéficiaires. Cela comprend aussi le financement de la fourniture de biens et services devant servir à de tels programmes ; l'aide-programme qui inclut le soutien budgétaire et l'aide à la balance des paiements ainsi que les contributions permettant de financer des plans de développement de grande envergure dans certains secteurs. Le financement de biens d'équipement et de production dans le cadre de l'aide sectorielle et les allègements de la dette sont pris en compte dans cette catégorie.

- ✓ L'aide multilatérale regroupe l'ensemble des contributions versées au titre de l'APD à des organisations internationales dont sont membres des États et dont l'activité est consacrée en totalité ou en partie au développement : banques multilatérales de développement (la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International), les banques régionales de développement (Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement, Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement et la Banque Interaméricaine de Développement) et institutions des Nations unies et

organismes régionaux. À noter que les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Les acteurs multilatéraux sont des acteurs importants de la coopération au développement. Ils offrent des fora de discussion sur les grands principes du développement et contribuent à la formulation de standards internationaux concernant les problématiques relatives à l'économie, aux politiques sociales et à l'environnement. Elles jouent également un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et la coordination de la coopération au développement dans les pays partenaires.

II. EVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DANS LE MONDE

En 1997, l'Aide Publique au Développement totale dans le monde a atteint son niveau le plus bas depuis des années. Les membres du Comité d'Aide au Développement ont donné environ 48 milliards de dollars américains en Aide Publique au Développement nette soit 0.22% du RNB. En 2001, l'aide prend une autre tournure et commence à augmenter pour atteindre 54.5 milliards de dollars américains soit 0.22% du RNB. En 2005, l'aide avait augmenté sensiblement autant en valeur absolu qu'en pourcentage du RNB pour atteindre 107.1 milliards de dollars américains soit 0.33 du RNB des membres du CAD.

Selon l'OCDE "En 2008, les apports nets totaux d'aide publique au développement en provenance des membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE se sont accrus de 10.2 % en termes réels pour s'établir à 121.4 milliards USD, chiffre le plus élevé qui n'a jamais été atteint. Ce montant représente 0.31 % du revenu national brut (RNB) cumulé de l'ensemble des membres du CAD". Les projets et les programmes bilatéraux de développement suivent depuis quelques années une tendance ascendante, mais leur augmentation sensible entre 2007 et 2008 de 12.5 % en valeur réelle est révélatrice d'une nette montée en puissance des programmes d'aide de base des donateurs du CAD (graphique). Les données préliminaires montrent que les apports nets d'APD bilatérale des donateurs du CAD à l'Afrique en 2008 ont totalisé 26 milliards USD, dont 22.5 milliards à destination de l'Afrique subsaharienne. Compte tenu des dons au titre de l'allègement de la dette dont le montant est volatil, l'aide bilatérale consentie à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne s'est accrue de respectivement 10.6 % et 10 % en valeur réelle (L'augmentation, y compris les allègements de dette, est de 1.2% et 0.4%

respectivement).

En 2008, les principaux donneurs en volume ont été les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Japon. Cinq pays ont dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, et la Suède. Les plus fortes hausses en volume sont à mettre à l'actif des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Japon et du Canada. L'Australie, la Belgique, la Grèce, la Nouvelle-Zélande et le Portugal ont également enregistré des augmentations notables.

L'APD nette dispensée par les États-Unis en 2008 s'est élevée à 26 milliards USD, soit une hausse de 16.8 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.16 % en 2007 à 0.18 % en 2008. Le niveau de l'APD nette octroyée par les Etats-Unis à la quasi-totalité des régions a augmenté, en particulier l'Afrique subsaharienne (+38.3 % en termes réels pour atteindre 6.5 milliards USD). Les apports nets d'APD consentis au groupe des pays les moins avancés (PMA) ont aussi fortement progressé (+40.5 % en termes réels, ce qui les a portés à 6.9 milliards USD), de même que l'aide humanitaire (+42.5 % en termes réels à 4.4 milliards USD), principalement sous l'effet d'un accroissement de l'aide alimentaire.

L'APD nette du Japon s'est chiffrée à 9.4 milliards USD, soit une progression de 8.2 % en termes réels par rapport à 2007. Le rapport de son APD nette au RNB est passé de 0.17 % en 2007 à 0.18 % en 2008. Cette augmentation est due pour l'essentiel à l'accroissement des contributions versées aux institutions financières internationales, laquelle met un terme à la tendance à la baisse qu'accusait l'APD japonaise depuis 2000 (abstraction faite des sommets atteints en 2005 et 2006 sous l'effet d'opérations d'allégement de la dette d'un montant exceptionnellement élevé).

De nouvelles augmentations de l'aide ne sont pas exclues. Une nouvelle enquête relative aux plans indicatifs de dépenses prévisionnelles des donneurs laissent augurer d'une hausse de 11 % de l'aide programmée entre 2008 et 2010, passant notamment par un accroissement des versements de certains organismes multilatéraux. Les allégements de dette pourraient également augmenter légèrement dans le cadre du traitement par le Club de Paris de la dette des pays

pauvres très endettés qui n'en ont pas encore bénéficié. D'après les perspectives actuelles, il faudra toutefois que les donateurs mobilisent encore entre 10 et 15 milliards USD supplémentaires par rapport à ces plans de dépenses prévisionnelles s'ils veulent honorer leurs engagements actuels à l'horizon 2010.

Il ressort des données de 2008 relatives à l'APD, tout comme des plans indicatifs de dépenses, qu'au prix d'un effort supplémentaire, la plupart des donateurs sont susceptibles d'atteindre les objectifs fixés pour 2010. Les pays qui ont déjà atteint l'objectif fixé par les Nations unies de consacrer à l'APD 0.7 % de leur RNB sont invités à maintenir le cap. La plupart des autres membres du CAD devraient tenir, ou peu s'en faudra, les objectifs prévus à l'horizon 2010. Certains pays, toutefois, resteront probablement loin du compte.

Ainsi, l'APD consentie en 2008 par l'Autriche, l'Italie et la Grèce, hors allègements de dettes, est largement inférieure à la moitié de l'objectif fixé pour 2010 en termes de ratio APD/RNB. Seul un effort spécial en rapport avec la crise peut garantir que les objectifs énoncés pour 2010 en matière d'aide seront atteints, d'autant plus aujourd'hui où la crise économique pèse sur les perspectives de croissance des pays en développement et leur capacité de progresser vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

III.REVUE DE LITTERATURE : IMPACT DE L'AIDE SUR LA PAUVRETE

Sur plus d'une centaine de travaux disponibles sur l'efficacité de l'aide, ceux abordant **directement** le second objectif à savoir la réduction de la pauvreté sont très peu nombreux. Ces études se limitent toutes à la relation aide-croissance pour en tirer des conclusions quant à l'évolution de la pauvreté. A ce niveau, pour la Banque mondiale, la croissance est, certes, une condition nécessaire mais non suffisante de réduction de la pauvreté. L'aide peut, en effet, contribuer à la réduction de la pauvreté ou, plus généralement, à l'amélioration directe du bien-être, autrement que par le canal de la croissance. A cet effet, pour analyser l'impact de l'aide sur la pauvreté, Burnside et Dollar (1998) ont évalué son effet sur le taux de mortalité infantile. Le choix de cet indicateur s'explique, selon les auteurs, par le fait qu'il offre la preuve indirecte

du partage, par tous, des avantages du développement. Ils ont abouti à la conclusion qu'il n'y a pas de relation entre aide et la variation de la mortalité infantile dans les pays en développement caractérisés, entre autres, par un niveau de corruption élevé.

Récemment, trois récentes études ont plutôt examiné la relation entre l'aide et l'Indice de Développement Humain (IDH), reconnu comme étant une bonne mesure du niveau du bien-être. Kosack (2003) a ainsi trouvé que, sous contrainte de l'étendue de la démocratie dans les pays récipiendaires, l'aide est positivement corrélée avec l'indice de développement humain dans les pays récipiendaires. Quant à Gomanee et alii. (2003a, 2003b), ils ont porté leur attention sur la relation existant entre l'aide, les dépenses gouvernementales pro-pauvres et l'indice de développement humain (IDH). Leurs études ont abouti à la conclusion que la corrélation entre aide et l'IDH est très élevée lorsque les dépenses gouvernementales au profit des pauvres sont importantes. Ce résultat est surtout très remarquable dans les pays à faible indice de développement humain. Les agences Multilatérales sont largement concernés par le développement et / ou la réduction de la pauvreté [Burnside et Dollar (2000); Cassen et al. (1994); Maizels et Nissanke (1984); Frey et Schneider (1986); Sawada (1996)]. Baulch (2006) et Kasuga (2007) examinent que les principaux donateurs distribuent leur aide conformément aux OMD y compris les non-monétaires. En estimant les courbes de concentration de l'aide de la pauvreté monétaire, la malnutrition infantile, la scolarisation et la mortalité infantile, Baulch (2006) montre un contraste clair entre la progressivité et de la dégressivité en fonction de donateurs.

Il ya une nouvelle approche théorique émergents dont l'aide est analysée comme un contrat entre les donateurs en tant que principales et des bénéficiaires en tant que agents. En vertu de l'asymétrie d'information, Svensson (2000) se concentre sur des problèmes d'aléa moral des pays bénéficiaires et montre que le dilemme du Samaritain est un résultat inhérent de la relation de l'aide sans dispositif de l'engagement crédible. Le dilemme du Samaritain est un concept général touchant les domaines où de l'aide est versée et impliquant un pays donateur et un pays récipiendaire. Buchanan (1975) fut le premier à le nommer et à l'appliquer à l'aide au développement. Une façon de le voir est que la promesse inconditionnelle d'aide crée le besoin. En d'autres mots, le fait d'effectuer des transferts aux démunis n'encourage en rien le combat

contre la pauvreté. Pedersen (2001) vérifie si un organisme d'aide désirant réduire la pauvreté pourrait engendrer des impacts contre-productifs, par exemple: entraîner davantage de pauvreté que s'il s'abstenait de verser l'aide. Pedersen mathématise ce que Buchanan avait expliqué de façon théorique dans son papier de 1975. Ainsi, il a su modéliser la contre productivité de l'aide malgré la présence d'un donateur altruiste et bienveillant. Il démontre aussi que plus l'aide est importante ou plus il y a de bénéficiaires en compétition, plus les effets pervers seront forts.

Hagen (2005) et Torsvik (2005) examinent les avantages et les inconvénients du rôle des organismes multilatéraux d'aide pour atténuer le dilemme du Samaritain. Plusieurs autres chercheurs ont travaillé à trouver des solutions à ces incitations pernicieuses. Par exemple, Coate (1995) présente un modèle composé de deux agents représentatifs: l'un pauvre et l'autre riche. L'agent pauvre a une probabilité de perdre une partie de ses biens, mais se voit offrir la possibilité d'acheter une assurance afin de s'en prévenir. L'agent riche, pour sa part, doit payer une taxe afin de fournir une aide aux pauvres perdant leurs biens et n'étant pas assurés. Les résultats du modèle prédisent que l'agent pauvre ne s'assurera pas. Il préférera consommer tout son revenu, et se fier aux transferts forfaitaires de l'agent riche dans le cas où il perdrait une partie de ses biens. L'auteur de ce texte propose donc de ne plus dédommager le pauvre malchanceux, mais bien de lui offrir une assurance avec les cotisations de l'agent riche. Autrement dit, il propose le transfert d'assurance comme solution.

Azam & Laffont (2003) proposent une aide conditionnelle qui obligerait les pays bénéficiaires à bien gérer ce transfert afin de réduire la pauvreté. Cependant, Collier (1997) doute de cette idée, car il pense que les pays donateurs seront incapables de s'engager à ne pas aider un pays dans le besoin même si ce dernier ne respecte pas toutes les conditionnalités : la menace ne serait donc pas crédible. Torsvik (2005) est un autre auteur qui a travaillé sur un modèle semblable à celui utilisé par Pedersen (2001), auquel il a greffé des modifications permettant de contrer le dilemme du Samaritain. Pour ce faire, il a intégré une deuxième période. Son but était de pouvoir analyser, en termes de réduction de la pauvreté, les résultats de la première période afin de déterminer le montant d'aide à verser dans la seconde. Malgré que les incitations perverses semblent moindres dans ce cas, l'auteur est lui-même sceptique devant la faisabilité de cette solution, car elle s'apparente trop à de la conditionnalité, donc aux problèmes

de crédibilité. Parallèlement, Hagen (2006) se lance dans le débat en utilisant l'aversion à la pauvreté comme point de départ. Il avance l'idée, qu'afin de combattre les incitations perverses, il faut déléguer davantage à des organisations moins averses à la pauvreté. Par délégation d'aide, on sous-entend d'augmenter la part de l'aide multilatérale, au détriment de l'aide bilatérale. Comme organisme multilatéral candidat, il propose la Banque mondiale, car il dit qu'elle s'intéresse davantage à l'inflation et au chômage qu'à la réduction de la pauvreté.

VI. LES MODELES D'EFFICACITE D'AIDE

Certains modèles s'intéressent à l'efficacité de l'aide dans la réduction de la pauvreté par la voie du transfert fiscal entre les deux groupes (des riches vers les pauvres) dans les pays récipiendaires. D'autres préfèrent celles des contrats incitatifs entre Principal et Agent visant à résoudre les problèmes informationnels afférents et s'intéressent aux sérieux problèmes d'agence en particulier de celui de l'aléa moral et de l'anti-sélection. Ces modèles considèrent l'aide comme un contrat où un donateur bilatéral altruiste cherche à transférer une aide exogène à deux pays bénéficiaires pour réduire la pauvreté au Sud.

VI.1. LE MODELE DE DOLLAR ET COLLIER (2000)

Les auteurs cherchent à déterminer une fonction d'allocation d'aide optimale en termes de réduction de la pauvreté. Ils proposent que *"afin de maximiser la réduction de la pauvreté, l'aide devrait être allouée aux pays ayant non seulement une forte pauvreté, mais aussi une bonne politique"*. En se basant sur le raisonnement que *"The presence of large scale poverty is obviously necessary if aid is to have a large effect on poverty reduction: the good policy ensures that aid has a positive impact"*, ils présentent alors sa détermination d'allocation optimale. Leur idée est que l'allocation optimale est celle qui doit maximiser la réduction de la pauvreté. On considère alors la fonction objective suivante :

$$\text{Maximiser la réduction de la pauvreté} = \sum G^i \alpha^i h^i N^i$$

$$\text{Sous contrainte } \sum A^i y^i N^i = A^i \text{ où } A^i \geq 0$$

Avec :

$y=Y/N$: revenu par tête

A: total de l'aide au développement

N: population

h: mesure de la pauvreté

α : élasticité-pauvreté respectivement au revenu

G: croissance (en fonction de la politique et de l'aide reçue)

i: pays

L'interprétation de cette maximisation est que " l'aide doit être allouée de façon à ce que le coût marginal de sortir quelqu'un de la pauvreté soit le même dans tous les pays".

Par résolution du lagrangien nous obtenons une condition du premier ordre:

$$\frac{\delta G^i}{\delta A} \alpha^i h^i N^i = \lambda y^i N^i \quad \text{Pour tout } i.$$

L'allocation optimale de l'aide est telle que :

$$A^i = 2.6p^i - \frac{\lambda}{0.07\alpha^i} \left(\frac{h^i}{y^i} \right)^{-1}$$

Nous avons donc pour chaque pays l'aide comme étant une fonction positive de la politique et négative du quotient du revenu par tête sur le décompte de pauvreté. On suppose l'élasticité pauvreté constante pour chaque pays. De cette relation on remarque que lorsque l'aide est maintenue constante. Plus le pays est pauvre moins le niveau de politique se justifie dans la réduction de la pauvreté. Toute augmentation de l'aide sera inefficace en termes de réduction de pauvreté si elle n'est pas accompagnée par une amélioration de la politique. Nous pouvons exprimer que doubler les ressources d'un pays ne change pas le niveau de pauvreté si aucun

effort n'est fait en termes de redistribution. Et c'est bien les instances politiques qui doivent jouer le rôle de "redistributeurs".

VI.2.LE MODELE D'EFFICACITE D'AIDE A TRAVERS LE TRANSFERT FISCAL

Dans ce modèle on considère deux pays: un pays donateur et un pays récipiendaire. Dans ce dernier il y a deux groupes de population: la population riche et la population pauvre libellés respectivement r et p. La taille de la population riche est la même dans les deux périodes L^r . La taille de la population pauvres sont données respectivement par L_1^p en période 1 et L_2^p en période 2.

Au début de la période 1, le pays donateur donne une promesse à donner une aide en période 2 et le montant de l'aide est θu_1^p où u_1^p est le niveau d'utilité des pauvres en période 1 et θ un paramètre politique pour le pays donateur. De même, en période 1, le gouvernement récipiendaire impose une taxe forfaitaire sur les riches et la transfère aux pauvres. En période 2, une proportion de l'aide étrangère est transférée aux pauvres, le reste va aux riches.

La fonction de production de l'économie bénéficiaire dans les deux périodes est représentée par les fonctions de revenus $R^1(L^1, K^1)$ et $R^2(L^2, K+I)$ où K est le stock du capital en période 1 et I est le niveau d'investissement en période 1 qui est ajouté au stock du capital en période 2.

La fonction dépense des personnes riches est donnée par $E^r(P^1, \rho P^2; u^r)$ où $\rho = 1/1+i$ (i le taux d'intérêt pour lequel les personnes riches peuvent emprunter quand ils veulent en période 1). La fonction dépense de chaque personne pauvres dans les deux périodes est donnée par $E^{p1}(p_1, u_1^p)$ et $E^{p2}(p_2, u_2^p)$.

Les équations de la balance revenu-dépense dans le pays récipiendaire peuvent être écrites comme suit:

$$L^r E^r (P_1, \rho P_2, u^r) + I = KR_k^1 + (K + I)R_k^2 + \rho(1 - \alpha)\theta u_1^p - T \quad (1)$$

$$L^{p1} E^{p1} (P_1, u_1^p) = L_1^p R_L^1 + T \quad (2)$$

$$L^{p2} E^{p2} (P_2, u_2^p) = L_2^p R_L^2 + \alpha\theta u_1^p \quad (3)$$

$$\rho R_K^2 = 1 \quad (4)$$

La partie gauche de l'équation 1 représente les dépenses (consommation et investissement) des riches. Le premier et le second terme de l'équation 1 sont respectivement le revenu en période 1 et le revenu en période 2. Le troisième terme représente la part de l'aide extérieure en période 2 qui est donnée aux riches et le dernier terme présente la taxe forfaitaire imposée aux riches en période 1. Les équations (2) et (3) représentent respectivement les équations de balance revenu-dépense des pauvres en période 1 et 2. Le premier terme est le revenu et le second terme est le transfert du revenu. T est le transfert d'une taxe forfaitaire des riches vers les pauvres en période 1 et $\alpha\theta u_1^p$ est la proportion de l'aide en période 2 qui est donnée aux pauvres. L'équation (4) représente l'optimalité de l'investissement I qui est obtenu par dériver $\frac{\delta u^r}{\delta I} = 0$.

On considère que le donateur est *passif* dans le sens que le paramètre θ est exogène. La fonction objective du pays récipiendaire est donnée par:

$$\max_{\alpha, T} G = \lambda L^r u^r + L_1^p u_1^p + \delta^p L_2^p u_2^p \quad (5)$$

Avant d'en tirer les conditions d'optimalité, il est utile de différentier équations (1) - (3) et en utilisant l'équation (4) on peut écrire:

$$L^r E_u^r du^r = \rho \theta u_1^p d\alpha + \rho(1-\alpha) \theta du_1^p + \rho(1-\alpha) u_1^p d\theta - dT \quad (6)$$

$$L_1^p E_u^{p1} du_1^p = dT \quad (7)$$

$$L_2^p E_u^{p2} du_2^p = \theta u_1^p d\alpha + \alpha \theta du_1^p + \alpha u_1^p d\theta \quad (8)$$

Utilisant les équations (6)-(8), la condition du premier degré de l'optimisation du problème du gouvernement récipiendaire dans (5) peut être écrite comme suit :

$$G_\alpha = -\frac{\lambda \rho \theta u_1^p}{E_u^r} + \frac{\delta^p \theta u_1^p}{E_u^{p2}} = 0 \quad (9)$$

$$G_T = \lambda \left[-\frac{1}{E_u^r} + \frac{\rho \theta (1-\alpha)}{L_1^p E_u^{p1} E_u^r} \right] + \frac{1}{E_u^r} + \frac{\delta^p \alpha \theta}{L_1^p E_u^{p1} E_u^{p2}} = 0 \quad (10)$$

Une augmentation de α pour un niveau donné de T augmente l'utilité des pauvres en période 2. C'est ce qu'on appelle le bénéfice marginal de l'augmentation de α . Cependant, une augmentation de α réduit le revenu des riches en période 2 c'est le coût marginal de l'augmentation de α . De même, une augmentation de T diminue (augmente) le revenu des riches (pauvre) à la période 1 et augmente les revenus des pauvres et des riches dans la période 2 en augmentant le volume de l'aide.

Après avoir dérivé les conditions d'optimalité, on examine maintenant, les effets d'une variation de θ sur les niveaux optimaux de α et T. Pour cela, on différencie totalement (9) et (10) pour obtenir :

$$\frac{d\alpha}{d\theta} = -\frac{G_{\alpha\theta}G_{TT} + G_{T\theta}G_{\alpha T}}{\Delta} \quad (11)$$

$$\frac{dT}{d\theta} = \frac{G_{\alpha\theta}G_{T\alpha} - G_{T\theta}G_{\alpha\alpha}}{\Delta} \quad (12)$$

Lorsque $G_{\alpha\alpha} < 0$, $G_{TT} < 0$ et $\Delta > 0$, $G_{\alpha T} < 0$

$$G_{\alpha\theta} = \frac{\lambda \rho^2 \theta (u_1^p)^2 (1-\alpha) E_{uu}^r}{L^r (E_u^r)^3} - \frac{\delta^p \alpha \theta (u_1^p)^2 E_{uu}^2}{L_2^p (E_u^{p2})^3} \quad (13)$$

$$G_{T\theta} = \frac{\rho(1-\alpha) u_1^p E_{uu}^r}{L^r (E_u^r)^2 E_u^{p1}} + \frac{\lambda \rho}{L_1^p E_u^{p1} E_u^r} + \frac{\lambda \rho^2 \theta u_1^p \alpha (1-\alpha) E_{uu}^r}{L^r (E_u^r)^3 L_1^p E_u^{p1}} - \frac{\delta^p \alpha \theta u_1^p E_{uu}^{p2}}{L_2^p (E_u^{p2})^3 L_1^p E_u^{p1}} \quad (14)$$

Une augmentation de θ a des effets conflictuels sur les bénéfices marginaux et les coûts marginaux de α et T. Un accroît de θ augmente le revenu des riches et des pauvres dans la période 2 par l'augmentation du volume d'aide étrangère. En conclusion, une augmentation de θ accroît le niveau optimal de T mais réduit celui de α .

Considérons qu'il existe un lien plus étroit entre le volume de l'aide en période 2 et le niveau de bien-être des pauvres en période 1 conduit à un transfert de revenu plus élevé aux pauvres en période 1 et une plus grande part de l'aide allant aux pauvres en période 2. Une augmentation de θ par l'accroît du montant du transfert T des riches vers les pauvres en période 1 augmente sans ambiguïté le bien-être des pauvres en période 1. Toutefois, cela a un effet conflictuel sur le bien-être des pauvres en période 2. Puisque le montant total de l'aide augmente

avec θ le revenu des pauvres en période 2 augmente pour un niveau donné de α . Mais lorsque α diminue avec θ , une augmentation de θ réduit le revenu des pauvres en période 2 pour un niveau donné de l'aide. Cela augmente le niveau de transfert des riches vers les pauvres afin de recevoir un volume d'aide étrangère plus élevé en période 2.

En combinant ces deux effets conflictuels on trouve que :

$$\Delta \frac{d(\alpha\theta u_1^p)}{d\theta} = \frac{\lambda(\rho\theta u_1^p)^2 E_{uu}^r}{L^r (E_u^r)^2 L_1^p (E_u^{p1})^2} * \left[\frac{\sigma \eta^{p1}}{\rho} - 1 \right] \quad (15)$$

$$\text{Avec } \frac{d(\alpha\theta u_1^p)}{d\theta} > 0 \Leftrightarrow \eta^{p1} > \frac{\rho}{\sigma}$$

L'effet sur le bien-être inter temporel des pauvres W^p qui est égale à $L_1^p u_1^p + \delta^p L_2^p u_2^p$ peut être dérivé comme suit :

$$\frac{\Delta}{\theta (u_1^p)^2} * \frac{dW^p}{d\theta} = \frac{\rho \delta^p (2-\alpha) \theta u_1^p \eta^r \eta^{p2}}{L^r E_u^r L_2^p (E_u^{p2})^2 (E_u^{p1})^2 u_2^p u^r} + \frac{\lambda \rho \delta^p \theta \eta^{p2}}{L_2^p E_u^{p2} L_1^p (E_u^{p1})^2 E_u u_2^p} + \frac{\lambda \rho (1+\lambda(\rho)^2) \delta^p \theta \eta^{p1} \eta^r}{L^r (E_u^r)^3 L_1^p (E_u^{p1})^2 E_u^{p2} u^r}$$

>0 (16)

En conclusion, une augmentation de θ augmente l'utilité inter temporelle des pauvres.

VI.3.LE MODELE A DES CONTRATS INCITATIFS ENTRE PRINCIPAL ET AGENT : LE DILEMME DU SAMARITAIN

Nous considérons l'aide comme un contrat entre un donateur bilatérale altruiste du Nord indicé N et deux pays récipiendaires du Sud non identiques indicés R_j du fait de leur différentiel de productivité d'aide $\gamma_1 \neq \gamma_2$. Le donateur altruiste du Nord s'engage à distribuer un budget d'aide entre deux pays récipiendaires pour réduire la pauvreté du Sud. Ces derniers présentent respectivement une consommation similaire aux consommations des pauvres. Ces consommations sont vitales pour l'accroissement du niveau de vie individuel du pauvre au Sud (infrastructure de base, écoles élémentaires, système minimal de santé). Pour étudier la relation Principal-Agent de l'aide, on considère un jeu séquentiel à trois étapes. Le *timing* des évènements en cas d'engagement *ex ante* de N se déroule de la manière suivante : à l'étape 1, le donateur N choisit sa politique d'aide *ex ante*. A l'étape 2, chacun des deux pays bénéficiaires choisit simultanément et de manière non coopérative son niveau d'investissement pleinement conscient de cette politique d'aide. A l'étape 3, le donateur exécute sa politique d'aide *ex post* indépendamment des investissements réalisés par les bénéficiaires.

Programme d'optimisation de la politique d'aide ex ante du donateur bilatéral :

L'entité altruiste maximise sa fonction objective d'utilité qui est la somme de la consommation qui permet d'accroître la consommation des pauvres dans les deux pays bénéficiaires :

$$W_d = \sum_j U_d(C_j) = \left\{ \begin{array}{l} \frac{(C_j^{1-\eta_d})}{1-\eta_d}, 0 < \eta_d < \infty, \eta_d \neq 1 \\ \sum_j \ln C_j, \eta_d = 1 \end{array} \right\} \quad (1)$$

Où $\eta_d = -C_j U''/U'$, est l'élasticité de l'utilité marginale. Il est aussi une mesure du degré d'aversion à la pauvreté (ou à l'inégalité) pour laquelle le donateur est concerné avec la distribution de la consommation entre les deux pays.

Sous les contraintes suivantes :

$$B_L + B_H \leq B \quad (2)$$

$$C_j = Y_j + \delta_j B_j \quad (3)$$

L'équation (2) représente la contrainte budgétaire qui montre que les transferts des deux pays ne peuvent excéder le budget d'aide total qui est constant.

L'équation (3) représente la contrainte de rationalité incitative qui exprime la consommation de chaque pays à l'étape 3 comme la somme des revenus générés localement Y_j , δ_j est le produit de l'aide et de la productivité de l'aide (l'impact marginal de l'aide sur la consommation).

Programme d'optimisation de l'investissement des deux pays bénéficiaires :

A l'étape 2, les deux pays récipiendaires choisissent l'investissement I_j afin de maximiser leurs utilités respectives :

$$V(E - I_j) + C_j \quad (4)$$

L'investissement est financé par une dotation E et génère à l'étape 3 un revenu domestique $Y_j = f(I_j)$ avec $f(I_j)$ est une fonction strictement croissance et concave.

Le donateur choisit sa politique d'aide de façon non coopérative c'est-à-dire indépendamment des ressources dépensées ($E - I_j$). Lorsque les pays bénéficiaires font leur choix après le donateur qui s'est engagé d'une distribution de l'aide $\{B_L^p, B_H^p\}$, il apparait que leur décision n'est pas affectée par la distribution de l'aide. Ceci est confirmé par la condition du premier ordre de l'investissement optimal qui est dans ce cas :

$$-V'(E - I_j) + f'(I_j) = 0 \quad (4)$$

La solution de cette équation implique le même niveau d'investissement dans les deux pays : $I_L^p = I_H^p = I^p$. Le niveau du revenu généré localement est aussi identique et indépendant de l'allocation de l'aide.

Lorsque le donateur fait son choix à l'étape 1, il est pleinement conscient que ses dons n'affectent pas l'investissement de chaque pays récipiendaire. En insérant les deux contraintes (2) et (3) dans la fonction objective et en prenant le dérivé par rapport à B_L la condition du premier ordre de l'allocation optimale de l'aide est la suivante :

$$\frac{\delta W_D}{\delta B_L} = (C_L)^{\eta_D} \gamma_L - (C_H)^{-\eta_D} \gamma_H = 0$$

$y_j = \frac{Y_j}{\gamma_j}$ est le niveau de revenus de chaque bénéficiaires en termes équivalents d'aide.

Le montant total des ressources disponible à l'étape 3 est : $R = B + y_L + y_H$

En utilisant ces définitions, on peut déduire la proposition 1 :

(a) Si $\gamma_L = \gamma_H$, l'allocation optimale ex ante de l'aide n'est pas une fonction de η_D on

$$\text{aura } B_L^p = B_H^p = \frac{1}{2} B$$

(b) Si $\gamma_L \neq \gamma_H$ l'allocation optimale ex ante de l'aide est $B_j^p = \prod_j^p R^p - y_j^p$ où

$\prod_j^p \in (0,1)$ est la part de la consommation optimale en équivalent-aide de j.

La partie (a) de la proposition (1) stipule que si l'impact de l'aide est le même dans les deux pays récipiendaires, le degré d'aversion de la pauvreté relative n'a pas d'importance sur la répartition optimale du budget d'aide. Le donateur veut toujours égaliser les niveaux de consommation c'est-à-dire avoir $C_L = C_H$. Puisque les pays récipiendaires investissent le même montant en équilibre et ils ont des revenus identiques cela signifie qu'ils divisent le budget d'aide de façon égale. Selon Hagen (2006) la délégation à un agent moins aversé à la

pauvreté ne change rien puisque les deux pays bénéficiaires reçoivent la moitié du budget d'aide sans aucun rapport avec l'aversion à la pauvreté du donateur.

La partie (b) de la proposition nous informe que l'allocation optimale dépend du degré d'aversion à l'inégalité à travers :

$$\prod_j^p = (B_j^p + Y_j^p) / R^p$$

Utilisant (2b), $\prod_j^p = \frac{\left(\frac{C_j^p}{\gamma_j^p} \right)}{R^p}$ qui est la part de la consommation j mesurée en termes

équivalents d'aide. La valeur optimale de \prod_j^p est une fonction de η_D :

$$\prod_j^p = \frac{(\gamma_j)^{1-\eta_D} \eta_D}{(\gamma_L)^{1-\eta_D} \eta_D + (\gamma_H)^{1-\eta_D} \eta_D} \quad \text{avec} \quad \prod_H^p = 1 - \prod_L^p$$

Il faut observer la part donnée au pays L. L est désavantagé par le fait que l'aide avait un peu d'impact sur la consommation comparée à H. Si le donateur ne se soucie pas de l'efficacité c'est-à-dire $\eta_D = 0$, H recevait toute l'aide. Si le donateur a été infiniment aversion à l'inégalité, il devrait égaliser la consommation dans les deux pays L et H lorsque $\gamma_L < \gamma_H$.

Cependant, plus η_D est élevée, plus le donateur accorde une partie importante de l'aide dans l'augmentation du niveau de consommation dans les deux pays bénéficiaires d'avoir une distribution plus égale de la consommation entre eux. En d'autre terme, \prod_L^p augmente avec

η_D .

Lorsque $\prod_L^p \geq \frac{1}{2} \Leftrightarrow \eta_D \geq 1$, on considère trois observations :

Politique d'aide optimale sous régime discrétionnaire

On considère le cas où le donateur ne dispose pas d'une technologie d'engagement ex ante et les niveaux d'investissement sont déterminés par les deux bénéficiaires. Les deux pays récipiendaires sont maintenant capables d'incorporer l'effet de leurs investissements sur la distribution de l'aide. Ils auront, $R^D \neq R^P$ et on a cette proposition 2 :

Proposition 2 : l'allocation optimale ex post d'aide choisie par le donateur et les deux pays bénéficiaires est la suivante :

$$B_j^p = \prod_j^D R^D - y_j^D$$

La part totale des ressources disponibles en termes d'aide équivalents consommé par les bénéficiaires est la même : $\prod_j^D = \prod_j^p = \prod_j^*$.

Cependant, les effets de cette allocation sont radicalement différents. Le donateur altruiste alloue et décaisse ex post simultanément et de façon non coopérative l'aide à l'étape 3 du jeu. Le niveau optimal de consommation de chaque pays bénéficiaire est :

$$C_j^p = Y_j + \gamma_j B_j^D = \gamma_j \prod_j^* R^D$$

Avec

$$\frac{\delta C_j^D}{\delta Y_j} = 1 + \gamma_j \frac{\delta B_j^D}{\delta Y_j} = \prod_j^* \langle 1$$

$$\text{Et } \frac{\delta B_j^D}{\delta Y_j} = \left(\frac{1}{\gamma_j} \right) \left(\prod_j^* - 1 \right) \langle 0$$

La condition du premier ordre de l'investissement optimal est :

$$-V'(E - I_j) + \prod_j^* f'(I_j^D) = 0$$

Puisque $\prod_j^* (1 \Leftrightarrow I_j^D < I_j^P)$. Ainsi, il y a un sous-investissement dans les deux pays par rapport au cas précédent (cas d'engagement ex ante). Il s'ensuit que le donateur est en mauvaise position : la distribution relative de la consommation dans les pays bénéficiaires est la même, mais le montant des ressources disponibles est plus faible $R^D < R^P$. C'est la version du dilemme du Samaritain auquel le donateur fait face : son effort à augmenter la consommation ex post dans les pays bénéficiaires incite moins ces derniers à plus d'investissements appropriés. Chaque bénéficiaire sera soumis à une taxe $1 - \prod_j^*$ par le biais du mécanisme d'allocation de l'aide, la part de l'augmentation du revenu domestique généré par l'investissement est transféré à l'autre bénéficiaire. Compte tenu de cela, les pays récipiendaires réduisent leur investissement, le résultat d'être que le montant des ressources disponibles pour la consommation à l'étape 3 est réduit. Moins ils taxent, plus ils investissent :

$$\frac{d I_j^P}{d I_j^*} = - \left[\frac{f'(I_j^D)}{V''(E - I_j) + \prod_j^* f''(I_j^P)} \right] > 0$$

Toutefois, une plus grande part allant à un seul destinataire signifie inévitablement moins à l'autre : $Y^D = y_L^D + y_H^D$, y^D est une fonction strictement concave de \prod_L^* à un niveau maximum de :

$$\hat{H} = \frac{(\gamma_H)^{\frac{\mu}{1+\mu}}}{(\gamma_L)^{\frac{\mu}{1+\mu}} + (\gamma_H)^{\frac{\mu}{1+\mu}}} \in \left(\frac{1}{2}, \frac{\gamma_L}{\gamma_L + \gamma_H} \right)$$

L'aide est moins productif dans le pays L, une unité de gain de y_L génère une augmentation plus importante que y_D un gain correspondant à y_H . C'est pourquoi $\hat{H} > \frac{1}{2}$.

Lorsque $\frac{\partial I_L^P}{\partial II_L^*} = \frac{1}{2}$, $\frac{\partial I_L^P}{\partial II_L^*} = \frac{\partial I_H^P}{\partial II_H^*}$ mais le fait que l'investissement dans L génère plus d'aide-équivalent signifie toute chose étant égale par ailleurs que le maximum est à :

$$\left(\frac{\partial I_H^D}{\partial II_H^*} \right) / \left(\frac{\partial I_L^D}{\partial II_L^*} \right) = \delta H / \delta L > 1$$

Processus de délégation de la décision d'aide à un agent moins averse à la pauvreté :

A l'étape 1 du jeu, le donateur bilatéral prend sa décision de déléguer sa règle de distribution à l'étape 3 de l'aide à un agent indépendant disposant d'une technologie d'engagement *ex post* crédible.

Le choix sera fait sachant que l'agent sera libre de poursuivre une politique qui répond à ses préférences. La solution sera une allocation d'aide du formule indiqué dans la proposition 2 avec seulement la part des ressources totales disponibles qui va à L sera différente. Par conséquent, le problème du donneur est :

$$\max_{II_L^A} W_D = \frac{(\gamma_L II_L^A R^A)^{1-\eta_D}}{1-\eta_D} + \frac{(\gamma_H (1-II_L^A) R^A)^{1-\eta_D}}{1-\eta_D}$$

y^A est une fonction de II_L^A à travers l'effet qu'il a sur l'investissement à l'étape 2.

La condition de premier ordre pour un maximum est :

$$\frac{\partial W_D}{\partial II_L^A} = (C_L^A)^{-\eta_D} \frac{d L_L^A}{d II_L^A} + (C_H^A)^{-\eta_D} \frac{d C_H^A}{d II_L^A} = 0$$

$$\Leftrightarrow \left[R^A + II_L^A \frac{\delta y^A}{\delta II_L^A} \right] + \left(\frac{\gamma_L}{\gamma_H} \right)^{\frac{\eta_D - \eta_A}{\eta_A}} \left[(1 - II_L^A) \frac{\delta y^A}{\delta II_L^A} - R^A \right] = 0$$

A l'étape 3 on a $\left(\frac{C_L^A}{C_H^A} \right) = \left(\frac{\gamma_L}{\gamma_H} \right)^{\left(\frac{1}{\eta_A} \right)}$

Il faut noter que modifier II_L^A a à la fois un effet de redistribution et un effet sur le total des ressources disponibles à l'étape 3. Une augmentation de II_L^A implique évidemment un gain pour le bénéficiaire L tandis que le bénéficiaire H perd R^A à la marge.

L'effet d'efficacité est positif ou négatif dépend de $\frac{\delta y^A}{\delta II_L^A}$.

La condition du premier ordre peut être réécrite comme suit :

$$\left(\frac{\eta_D - \eta_A}{\eta_A} \right) \ln \left(\frac{\gamma_L}{\gamma_H} \right) = \ln \left[\frac{R^A + II_L^A \frac{\delta y^A}{\delta II_L^A}}{R^A - \left(1 - II_L^A \frac{\delta y^A}{\delta II_L^A} \right)} \right]$$

Cette équation définit implicitement η_A^* . On peut se baser du lemme 2 qu'il y a un donateur de

type $\hat{\eta}$ pour qui $II_1^* = \hat{II}$. Si un tel donateur évalue les bénéfices de la délégation à un agent

avec un degré différent d'aversion à l'inégalité, il notera que $\eta_D = \eta_N$, $II_1^A = \hat{II}$ et

donc $\frac{\delta y^A}{\delta II_L^A} = 0$.

Si on annule les deux parties on aura $\eta_A = \eta_N \Rightarrow$ Ce type de donateur ne sent pas le besoin de déléguer.

L'intuition est que pour bénéficier de la délégation, les effets incitatifs négatifs de l'aide doivent être réduits. Toutefois, étant donné que l'agent sera opérant sous discrétion, on ne peut pas faire mieux que maximiser y^A . Comme il s'agit du cas où le bénéficiaire L donne une part de la consommation en termes équivalents d'aide de \hat{II} , un donneur atteint de ces préférences a rien à gagner de la délégation.

Pour les types de donateurs moins concernés par la pauvreté relative, il sera le cas que

$$\frac{\delta y^A}{\delta II_L^A} > 0$$

cela signifie que l'expression entre les parenthèses sur le côté droit de (13) est supérieur à 1, et ainsi son logarithme est positif. Lorsque $\gamma_L < \gamma_H$, le signe de la partie gauche est le signe

négatif de $\left(\frac{\eta_D - \eta_A}{\eta_A} \right)$, alors $\eta_D < \eta_A^*$. En d'autres termes, l'agent optimal est plus soucieux

par la pauvreté que les bailleurs de fonds (le donateur). La raison en est que ces types de bailleurs de fonds sont plus concernés par l'efficacité ex post en favorisant le bénéficiaire H dans une mesure qu'il trouve optimal ex ante d'accroître l'investissement du bénéficiaire L aux dépens de I en s'engageant à réaliser $II_L^A > II_L^*$.

La proposition suivante est établie :

1. Lorsque $\eta_D = \hat{\eta}$, il n'y a aucun bénéfice à stratégiquement déléguer la politique d'aide à un agent aux préférences différentes de celles du donateur.
2. Lorsque $\eta_D \neq \hat{\eta}$, le donateur bénéficiera de la délégation. Si $\eta_D > \hat{\eta} \left(\eta_D < \hat{\eta} \right)$ l'agent optimal est moins préoccupé par la pauvreté que le donateur.

BIBLIOGRAPHIE

ALESINA A. et D. DOLLAR (2000): “Who Gives Foreign Aid to Whom and Why?” *Journal of Economic Growth* 5.

AMPROU J. et L. CHAUVET (2004) : “ Efficacité et allocation de l’aide : revue des débats ”, Agence française de développement. Paris.

ARELLANO, C., BULIR, A., LANE, T., et LIPSCHITZ, L. (2009): “The dynamic implications of foreign aid and its variability”, *Journal of Development Economics* 88, pp.87-102.

BANQUE MONDIALE (1998): “Assessing Aid: What Works, What doesn’t, and Why, Oxford University Press, New York.

BURNSIDE C. et D. DOLLAR (1997): “Aid, Policies and Growth”, *Policy Research Working Paper 1777*, World Bank Development Research Group, Washington D.C.

BURNSIDE C. et D. DOLLAR (1998): “Aid, the Incentive Regime and Poverty Reduction”, Policy Research Working Paper 1937, World Bank Development Research Group, Washington D.C.

BURNSIDE C. et D. DOLLAR (2004): “Aid, Policies and Growth”, World Bank, Development Research Group, Washington D.C.

CHANG C. et FERNANDEZ-ARIAS E. (1997): “Measuring aid flows: a new approach”, World Bank, Development Research Group, Washington D.C.

CHENERY, HB. et STOUT, A. (1966): “ Foreign Assistance and Economic Development”, *The American Economic Review*, Vol. 56 n°4, pp. 679-733.

COHEN D., S. GUILLAUMONT et P. JACQUET (2006) : “ La France et l’aide publique au développement”, La documentation française. Paris.

COLLIER P. et D. DOLLAR (2000): “Can the World Cut Poverty in Half? How Policy Reform and Effective Aid Can Meet International Development Goals”, World Bank, Development Research Group, Washington D.C.

COLLIER P. et D. DOLLAR (2002): “Aid Allocation and Poverty Reduction”, *European Economic Review* 46(8).

DOLLAR, D. et KRAAY, A. (2000): “Growth is good for the poor”, Development Research Group, World Bank.

DOLLAR D. et V. LEVIN (2004): “The Increasing Selectivity of Foreign Aid, 1984–2002”, Working Paper 3299, The World Bank, Washington D.C.

EASTERLY W., R. LEVINE et D. ROODMAN (2003): “New Data, New Doubts: Revisiting “Aid, Policies, and Growth”, Center for Global Development, Working Paper n° 26.

KANKWENDA, M., GREGOIRE, L-J. , LEGRAS, H. et OUEGRAOGO, H. (1999) : “La lutte de la pauvreté en Afrique Subsaharienne”, PNUD-Paris, Economica.

MASUD, N. et YONTCHEVA (2005): “Does Foreign Aid Reduce Poverty? Empirical Evidence from Nongovernmental and Bilateral Aid”, IMF Working Paper n°100.

MOSLEY, P., HUDSON, J. et VERSHOO, A. (2004): “Aid, Poverty reduction and the New Conditionality”, *The Economic Journal* 114 (June), pp.217-243.

PATILLO, C., POLAH, J. et ROY, J. (2007): “Measuring the Effect of Foreign Aid on Growth and Poverty Reduction or The Pitfalls of Interaction Variables”, IMF Working Paper n°145.

SAYANAK, T. et LAHIRI, S. (2008): "Foreign Aid as Prize", World Institute for Development Economics Research, Working Paper n° 63.